



## Technicien·ne en génie Service des infrastructures

### Description sommaire du poste

Sous l'autorité du directeur adjoint - projets, parcs et bâtiments, le technicien ou la technicienne effectue les tâches techniques et administratives reliées à la supervision et au contrôle de travaux municipaux.

### Principales responsabilités

La personne titulaire du poste devra :

- Effectuer les inspections et suivis relativement à divers projets et travaux réalisés par des entrepreneurs, sous-traitants ou en régie.
- Assister son supérieur immédiat et/ou chargé de projets en répondant à divers besoins administratifs et techniques.
- Effectuer les inspections et le suivi des travaux de raccordement aux services municipaux, installation de ponceaux et autres travaux effectués selon les exigences municipales.
- Effectuer des relevés topographiques et de terrain, prendre diverses mesures et effectuer des calculs de quantités et techniques pour différents besoins.
- Réaliser la mise à jour des plans et des différentes données techniques des infrastructures municipales sous forme informatique et papier et procéder à leur classement.
- Participer à la préparation de plans directeurs pour les réseaux d'égout, d'aqueduc et autres infrastructures municipales.
- Préparer et rédiger divers documents (appels d'offres, devis, plans, lettres, rapports, règlements, etc.).
- Dessiner des plans et divers dessins techniques.
- Effectuer le suivi des plaintes, requêtes et diverses demandes d'information concernant les services municipaux.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, la personne peut effectuer toutes autres tâches connexes.

### Exigences

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ou discipline équivalente, combiné avec une expérience jugée pertinente.
- Avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook, etc.).
- Avoir une bonne connaissance du logiciel AutoCAD.
- Avoir une bonne connaissance de l'utilisation d'équipements tels que GPS, niveau de nivellement, etc.
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Avoir une connaissance du milieu municipal.

### Conditions de travail

HORAIRE : 40 heures par semaine et horaire d'été

- Salaire, selon l'expérience à partir de 34.32 \$.
- Environnement de travail dans un cadre très enchanteur situé dans la ville de Mont-Tremblant.
- Régime de retraite à prestations déterminées\*
- Régime d'assurances collectives (incluant les soins dentaires) \*
- Congés de maladie : 10 journées par année\*
- Fériés et autres congés.

*\*Certaines conditions s'appliquent en fonction de la convention collective en vigueur*

**Les personnes intéressées doivent nous transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation au plus tard le 12 octobre 2025.**

**Par courriel : [rh@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:rh@villedemont-tremblant.qc.ca)**

**Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant.  
Seules les personnes retenues seront contactées.**

La Ville de Mont-Tremblant, souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées »